

Aux Parents des Elèves
de la classe de 2de Bac Pro SAPAT

Chers Parents,

La rentrée de la prochaine année scolaire 2022/2023 aura lieu le

LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022

Vous trouverez :

- 1 Liste des Pièces à renvoyer pour le 23 /08/2022*
- 1 Fiche Fournitures scolaires et Equipement,*
- 1 Dossier comptable*
- 1 Fiche d'information sur l'Internat*
- 1 Fiche Stage*

9 h 30

Accueil des Internes pour déposer leurs affaires

10 h à 11 h

Pour Tous (parents/élèves) : Réunion générale d'information. La présence des élèves est obligatoire

Pour les élèves uniquement

11h 00 à 12 h 00

Accueil des élèves par le Professeur Principal dans leur salle de classe. Remise emploi du temps

12 h 00

Repas des élèves Demi-Pensionnaires et Internes

13 h 30 à 15 h 30

Reprise des cours selon EDT

à partir de 17h00

Information réservée aux élèves Internes

Reprise des cours normalement selon emploi du temps le Mardi 6 septembre

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir dans votre Etablissement le **05 Septembre** prochain, en vous souhaitant d'agréables vacances familiales et restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Thierry QUERE
Directeur

* Pour information l'Etablissement est fermé du 22/07 au 22/08/22

INFORMATION SUR LA RENTREE

* **Accueil des Familles**

Les Elèves Internes sont accueillis par les Personnels de la Vie Scolaire à l'internat garçons ou l'internat filles pour leur installation:

Un état des lieux sera effectué le soir avec les élèves.

* **Réunion Générale d'Information**

Le Directeur, le Responsable de la Vie Scolaire, les Professeurs Principaux réunissent les Elèves et leurs Parents pour une information générale sur l'Etablissement, les grandes options éducatives et pédagogiques, la vie dans l'Etablissement.

Suivra un échange questions-réponses.

* **Accueil des Elèves (sans les Parents) dans leur salle de classe par le Professeur Principal**

Présentation de l'année scolaire : caractéristiques de la formation, objectifs, exigences, méthodes de travail, remise de l'emploi du temps, distribution des tablettes, information sur les livres numériques...

LISTE DES PIECES A RENVOYER POUR LE 23/08/2022

- 1 chèque du montant de la première mensualité correspondant au statut de l'élève à l'ordre du LEAP Fontlongue selon dossier comptable,
- 1 chèque caution de 210 euros pour les internes non encaissé (*sauf dégradation*),
- le dossier de demande de bourse (téléchargeable sur notre site) pour les élèves pouvant en bénéficier si pas déjà fait.

☒ Penser de renvoyer toutes les pièces manquantes au dossier d'inscription

Contact internet avec la Vie Scolaire
viescolaire@fontlongue.org ou tel 06.32.63.56.20

INTERNAT

Les Pensionnaires devront se munir de l'équipement suivant :

- 1 paire de draps (+ une paire de rechange),
- 1 alèse obligatoire
- couvertures ou couette (lit de 0,90),
- traversin ou oreiller,
- 1 sac à linge sale,
- Papier toilette + mouchoirs en papier.

Pour information : A chaque départ de vacances, les chambres doivent être entièrement vidées.

Leurs effets personnels comprendront une paire de pantoufles, du linge de toilette (gants et serviettes) y compris papier toilette, nécessaire de toilette, un équipement de sport (short, tennis, survêtement) qui doivent être régulièrement entretenus. Pour faciliter le contrôle (et la conservation) de ces articles, ceux-ci seront marqués au nom entier de l'élève.

Contact avec la Vie Scolaire

viescolaire@fontlongue.org ou tel 06.32.63.56.20

Responsable Internat : internat@fontlongue.org

INFORMATIONS GENERALES

Tous nos locaux ont été désinfectés selon le protocole défini pour la lutte contre le COVID

Le jour de la rentrée une information/formation sur la distanciation physique, les gestes barrières, l'hygiène des mains et l'usage/port du masque et sur les modalités organisationnelles sera réalisée

A ce jour, il est prévu que les services de la vie scolaire, restauration, hébergement et entretien seront organisés spécifiquement.

FOURNITURES SCOLAIRES

Classe de 2^{ème} Professionnelle Services aux personnes et aux territoires

Français : 1 cahier maxi format (24x32) 96 pages, un dictionnaire pour les 3 ans, un répertoire taille agenda, prévoir l'achat de 3 livres à lire au cours de l'année.

ESC : 1 Cahier maxi format (24x32) 200 pages

Histoire/Géographie : 1 cahier grands carreaux 24x32 96 pages, un répertoire taille agenda, crayons de couleurs

Economie : 1 Cahier maxi format (24x32) 96 pages et un porte vue de 30 pages

EPS : Une tenue de sport

Mathématiques , Physique/Chimie et EP3 (pour les 3 ans) :

- 1 x classeur souple A4, 4 anneaux (dos environ 2 cm)
- 5 x intercalaires A4
- 1 x chemise à rabats A4
- 1 x calculatrice : **CASIO GRAPH 35+EII** (environ 69€ - offre de remboursement de 14€)
- 1 x règle graduée (20 ou 30 cm) + 1 x équerre (modèle au choix)

Informatique : 1 porte vue (environ 30 pages)

Anglais : 1 Cahier Grand format 24x32 (pour les 3 ans)

Biologie/ Ecologie : 2 Cahiers grands formats

Restauration

- 1 classeur souple
- Des pochettes plastiques
- Une blouse 100% coton blanche et manches longues
- 1 Tablier de cuisine de couleur claire
- 2 torchons de cuisine (de couleur différente)

ESF modules EP1, EP2, EP3

- EP3 restauration et animation :porte vues (au moins 40 vues)
- 2 cahiers 24x32, 96 pages

Une trousse complète, des feuilles simples et doubles ainsi qu'un agenda sont nécessaires pour tous les modules

Périodes de stages en 2^{nde} Professionnelle Services aux personnes et aux territoires

Deux périodes de stages sont prévues sur l'année scolaire 2022-2023 :

- Du 30 Janvier au 17 Février 2023
- Du 12 juin au 7 juillet 2023

Objectifs des stages

Les deux périodes de stage devront répondre aux objectifs suivants :

Choix et mise en place d'activités de la vie sociale et relationnelle

Préparation et aide à la prise des repas

Gestion des documents de la vie quotidienne

Entretien du linge, de l'équipement, du matériel et du lieu de vie

Aide à la toilette et à l'habillage (facultatif suivant lieu de formation et avec grille d'observation)

C'est-à-dire que l'élève devra faire son stage dans une structure ayant un service restauration et/ou entretien des locaux, et/ou animation.

Lieux de stage

Ils concernent toutes les structures faisant du Service aux personnes.

Il faut aborder un public dit fragile (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes malades) ET un public de jeunes enfants (0 - 6ans) lors de ces stages. Le public choisit pour le stage de février ne pourra pas l'être pour celui de Juin.

Les structures d'aide à domicile ne sont pas valides pour l'année de 2^{nde}.

Petite enfance, Enfants	Personnes Malades	Personnes Handicapées	Personnes Agées dépendantes
- Halte garderie - Multi accueil - Ecole maternelles - Centre d'accueil de loisir - Centre d'hébergement de loisirs ...	- Hôpitaux - Clinique ...	- IME - Foyer d'hébergement - Structure de rééducation - Travail protégé - Foyer de vie - ESAT ...	- EHPAD - Résidence service - Accueil de jour - Foyer d'hébergement ...

Ces stages ont une importance capitale pour la validation d'acquis professionnels. C'est pourquoi nous vous demandons de commencer à chercher des lieux de stages durant les vacances.

Ci-joint une fiche d'entente préalable de stage qu'il faudra nous présenter complétée et signée dès la rentrée scolaire.

Merci de votre compréhension.

Hélène Jaume

FICHE D'ENTENTE PREALABLE A LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Classe de Seconde Professionnelle Services Aux Personnes et Aux Territoires

Avant signature de la convention de stage

A faire remplir par l'entreprise et à remettre au Professeur Principal le jour de la rentrée scolaire

Nom de l'élève

Dates de périodes de formation en milieu professionnel :

Du 12 juin au 7 juillet 2023

Objectifs

Choix et mise en place d'activités de la vie sociale et relationnelle

Préparation et aide à la prise des repas

Gestion des documents de la vie quotidienne

Entretien du linge, de l'équipement, du matériel et du lieu de vie

Raison sociale

Adresse

Secteur d'activité

Service(s) d'affectation du stagiaire

Fonctions envisagées pour le stagiaire

Date et signature de l'entreprise

FICHE D'ENTENTE PREALABLE A LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Classe de Seconde Professionnelle Services Aux Personnes et Aux Territoires

Avant signature de la convention de stage

A faire remplir par l'entreprise et à remettre au Professeur Principal le jour de la rentrée scolaire

Nom de l'élève

Dates de périodes de formation en milieu professionnel :

Du 30 Janvier au 17 Février 2023

Objectifs

Choix et mise en place d'activités de la vie sociale et relationnelle

Préparation et aide à la prise des repas

Gestion des documents de la vie quotidienne

Entretien du linge, de l'équipement, du matériel et du lieu de vie

Raison sociale

Adresse

Secteur d'activité

Service(s) d'affectation du stagiaire

Fonctions envisagées pour le stagiaire

Date et signature de l'entreprise

À l'attention des parents d'élèves de 2nde pro SAPAT

Miramas, le 29 juin 2022

Objet : Voyage d'intégration

Dans le cadre des EIE (enseignement à l'initiative de l'établissement), nous organisons un voyage scolaire avec les élèves de 2nde dès la rentrée.

Ce voyage a pour objectif l'intégration des élèves, en établissant une cohésion du groupe classe et la découverte du milieu professionnel. Il fait partie de la formation et donc obligatoire.

Il se déroulera **du Mardi 13 au vendredi 16 septembre 2022**. Le lieu commence à se dessiner, mais vous sera précisé à la rentrée. Nous resterons dans la région.

Dans la majorité des cas nos déplacements se feront à pied et une journée sera consacrée à des activités sportives (randonnée...)

Un chèque de caution de 50€ vous sera demandé pour la réalisation de ce voyage. Il ne sera encaissé qu'en cas d'absence non prévue de votre enfant. Sinon il vous sera restitué à la fin du voyage.

Dans un souci d'organisation, merci de nous faire parvenir la fiche sanitaire ci-jointe dès la rentrée avec votre règlement (pas d'envoi courrier, remise en main propre lors de la réunion de rentrée).

Cordialement.


Hélène Jaume
Coordinatrice de la filière SAPAT

AUTORISATION MEDICALE

Dans le cadre du voyage d'étude organisé par le LEAP Fontlongue et encadré par les enseignants

Je soussigné M. Mme :

Parents, tuteur légal, Responsable (1)

De l'Elève En classe de.....

Autorise en cas d'urgence nécessité ou d'accident grave, que l'équipe d'encadrement prennent les mesures nécessaires et Accepte que l'élève..... soit transporté à l'hôpital.

Prévenir en premier :

M. Mme.....

Tel ; domicile :..... Tel. Portable :.....

Tel. Travail :.....

Observations à nous communiquer :

Lu et Approuvé, Donne son accord

Date, Signature

(1) barrer les mentions inutiles.

DOSSIER COMPTABLE

L'élève

Le représentant légal payeur

Nom :	Nom, Prénom :
Prénom :	Adresse :
Classe :	
Externe <input type="checkbox"/>	Code Postal, Ville :
Demi-Pensionnaire <input type="checkbox"/>	Mail :
Interne <input type="checkbox"/>	Tél. Portable :

Ceci est votre dossier comptable, vous devez le consulter attentivement.

Page 2 et 3 : La charte financière est un document important, remplissez le avec soin et signez le avant de nous le retourner avec votre dossier d'inscription.

Page 4 : Afin de mettre en place les paiements de la scolarité par prélèvements mensuels, vous devez remplir le mandat de prélèvement et joindre impérativement un **RIB**.

Page 5 : Barème d'attribution des Bourses Nationales.

Le dossier de demande de bourses (pour les nouveaux élèves), la reconduction pour les boursiers actuels (procuration) sont à télécharger sur notre site : <http://www.fontlongue.fr/inscription/>.

CONTRAT FINANCIER 2022/2023

LEAP DE FONTLONGUE - COLLEGE - LYCEE - MIRAMAS

1 – FRAIS DE DOSSIER POUR LA 1^{ère} INSCRIPTION

50 € de frais de dossier est demandé lors du dépôt de la demande d'inscription.
En cas d'annulation d'inscription, cette somme reste acquise à l'établissement.

2 – AVANCE A L'INSCRIPTION

200 € d'avance sont à régler à l'inscription et à chaque nouvelle année scolaire.
Cette avance est une provision confiée au lycée pour confirmer l'inscription et sera déduite sur la dernière mensualité de l'année scolaire. En cas d'annulation d'inscription, cette somme reste aussi acquise à l'établissement sauf :

- si le dernier conseil de classe donne un avis défavorable à l'orientation choisie,
- ou si échec à l'examen obligatoire pour l'inscription.

Cette avance n'est pas remboursée en cas de départ en cours d'année scolaire.

3 – FORFAIT ANNUEL

Le forfait annuel comprend :

- les frais de fournitures pédagogiques (quota de photocopies, documents...),
- les assurances obligatoires de l'Enseignement Agricole,
- les cotisations aux tutelles de l'Enseignement Agricole Privé,
- les sorties et visites pédagogiques hors frais d'examens et hors voyages pédagogiques,
- les frais de scolarité,
- les frais d'hébergement du lundi au vendredi (pour les élèves internes),
- les frais de restauration du lundi au vendredi (pour les élèves demi-pensionnaires),
- les frais du CACES (Bac Pro AP et PH),

Tout mois commencé est dû entièrement.

En cas de départ anticipé de l'élève de l'établissement :

- il sera exigé un paiement correspondant à 2 mois de scolarité sauf décision du Chef d'établissement,
- aucun remboursement sur les prestations ne sera effectué.

Pour un interne ou un demi-pensionnaire, la facturation est faite sur la base du statut à l'inscription.
Les changements de statut ne seront acceptés **qu'au 1^{er} février 2023** et uniquement après accord du Chef d'établissement.

4 - REMISES

Pour compenser les périodes de stage qui ont lieu sur le temps scolaire, un abattement est appliqué.

Il est déjà inclus dans les tarifs fournis.

En cas d'absence supérieure à un mois et consécutivement à une maladie ou un accident, une remise sur la pension ou la demi-pension pourra être accordée à la demande.

2022/2023		STATUTS	4ème 3ème (1)	2nd Bac Pro 1ère Bac Pro Term Bac Pro	2nd GT(2) 1ère Bac Général Term Bac Général	1ère BAC STAV Term BAC STAV (2)	B.T.S.
Paiement mensuel sur 10 mois (Septembre à Juin)	Externe		126 €	152 €	136 €	136 €	253 €
	1/2 pensionnaire		260 €	260 €	261 €	254 €	363 €
	Interne		391 €	372 €	396 €	381 €	480 €

(1) : Pour le collège, un montant annuel de 30 € pour l'équipement de Protection Individuelle vient s'ajouter à ces montants.

(2) : Des voyages pédagogiques sont susceptibles d'être organisés et viennent s'ajouter à ces frais. Le Coût est toujours optimisé, les jeunes sont tenus de faire des :

Option facultative :

Voir Note d'information

Option : Hippologie Equitation	50 €	par mois sur 10 mois et 120 € de contribution à payer en 09
Section Sportive : Hippologie Equitation	135 €	par mois sur 10 mois et 120 € de contribution à payer en 09
Module Ostéopathie Equin	40 €	par mois sur 10 mois et 90 € de contribution à payer en 09

Mensualité ajoutée à vos paiements si vous avez choisi une de ces options.

PAIEMENT MENSUEL : 1 chèque de la première mensualité et 9 prélèvements bancaires

Simulation pour les droits aux Bourses Nationales (<http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycee.php>)

5 – MODALITES DE PAIEMENT

- un chèque de la **première mensualité de septembre 2022** correspondant au statut de l'élève (voir tarif) est demandé pour le 22 août 2022,
- **et 9 prélèvements bancaires obligatoires du 10 octobre 2022 au 10 juin 2023.**

En cas de rejet du prélèvement pour défaut d'approvisionnement, les frais bancaires vous seront facturés (10 € par prélèvement rejeté).

En cas de non-paiement aux dates prévues, les frais postaux en recommandé et les éventuels recours en contentieux seront intégralement à la charge du débiteur.

Une facture annuelle avec l'échéancier des paiements sera adressée en Octobre 2022. Pour les familles boursières, une facture rectificative sera envoyée en octobre 2022 après la commission des bourses : l'ajustement avec les bourses se fera à compter de l'échéance de novembre 2022.

6 – ENGAGEMENT

Tous les frais sont pris en charge par :

Père et mère mère père autre, préciser _____

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Atteste avoir pris connaissance de cette charte financière et m'engage à ce que mon compte bancaire soit approvisionner pour les prélèvements.

En cas de séparation ou divorce, le signataire de ce document est la seule personne reconnaissant avoir les obligations de paiement envers l'établissement et un seul parent par enfant sera le débiteur.

Fait à le

Signature,

« Lu et approuvé »

MANDAT DE PRELEVEMENT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le LEAP FONTLONGUE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

CREANCIER

F R 4 9 Z Z Z 5 1 3 2 2 8

Identifiant du créancier

LEAP FONTLONGUE

Nom du créancier

Bd Théodore Aubanel

Adresse (rue, avenue, ...)

13140 MIRAMAS

Code postal, Ville

FRANCE

Pays

Paiement récurrent / répétitif

DEBITEUR

Nom / Prénom du débiteur

Adresse (rue, avenue, ...)

Code postal, Ville

Pays

Coordonnées de votre compte IBAN – Numéro d'identification international

Code international d'identification de votre banque - BIC

Signature(s)

Fait à

le

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)

LEAP FONTLONGUE TRAVERSE AUBANEL 13140 MIRAMAS

Nom du tiers débiteur

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)